

Concours villes et villages fleuris et illuminés

La créativité récompensée

Le maire de Saint-Pathus, Jean-Benoît Pinturier a remis en main propre les bons d'achat de la jardinerie Truffaut qui récompensaient les lauréats du concours : un bon de 40 euros pour les premiers, 30 euros pour les seconds, 20 euros pour les troisièmes et 15 euros pour les nominés. Ces manifestations « embellissent et colorient la ville en conservant un cadre de vie champêtre et campagnard, complé-

ment heureux du futur parc de Noëfort qui ouvrira ses portes au printemps prochain, a déclaré le maire ». Tout en félicitant les heureux lauréats pour leurs créations, Jean-Benoît Pinturier a signalé que les jurys ont été particulièrement sensibles à l'harmonie des décors plutôt que la profusion des végétaux ou des illuminations.

Liste des récipiendaires :

Villes et villages fleuri : 1^{er}

M. Testard, 2^e M. Brochard.

Illuminations : 1^{er} M. Dueysmes, 2^e M. Testard, 3^e M. Prouvat, Mme Petit Collin, M. Nivard, M. Brochard, Mme Josse Brunelle, M. Lemaire, M. Gruyer, M. Robert.

La remise des récompenses

